



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU COMITE SYNDICAL DU SIVOM
du 29 septembre 2020**

Nombre de Conseillers : 20

En exercice : 20

Présents : 16

Votants : 20

L'an deux mille vingt, le 29 septembre, à 20 H 00, le Comité Syndical du SIVOM du secteur de Riaillé, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de l'Auvinière de Joué sur Erdre en séance publique sous la présidence de Madame Chantal VINDARD, Présidente,

Date de convocation : 23/09/2020

PRESENTS : Cécile ALBERT, Nathalie ANCIAUX, Astrid BAUDOUIN, Jean-Michel CLAUDE, Nathalie DAVID, Jessica DUFOUR, Violette GAUTREAU, David GAUTRET, Marie-Thérèse LHERIAU, André RAITIERE, Anne RULLIER, Jérôme SQUELARD, Marine TESTARD, Chantal VINDARD, Ann VIOLLIER, Roseline VOISIN.

ABSENTS EXCUSES : Jean-Pierre BELLEIL (donne pouvoir à Roseline VOISIN), Anne-Lise LEVEQUE (donne pouvoir à Marine TESTARD), Doriane ROUX (donne pouvoir à Nathalie DAVID), Philip SQUELARD (donne pouvoir à Chantal VINDARD)

SECRETAIRE: André RAITIERE

OBJET : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

OBJET : PLAN DE REPRISE DE L'ACTIVITE

Madame la Présidente informe l'assemblée que, dans le cadre de la crise sanitaire que nous traversons actuellement, le secrétariat du Comité Technique du Centre de Gestion de Loire Atlantique nous a demandé de fournir un Plan de Reprise de l'Activité du Sivom.

Même si une organisation spécifique a été mise en place pendant le confinement et que des protocoles sanitaires ont été réfléchis et appliqués dans chaque service dès le déconfinement, nous n'avons pas formalisé tous ces dispositifs dans un document écrit.

Le directeur des services a rédigé ce plan de reprise qui a ensuite été validé par la présidente afin d'être transmis au Centre de Gestion.

Ce document se trouve en annexe 1 de ce compte-rendu.

OBJET : ACTUALITES DES SERVICES

Petite Enfance :

- Mise en place d'un protocole sanitaire au sein du RAM.
- Reprise en septembre, des temps collectifs et des permanences en présentiel sur Joué sur Erdre (uniquement sur rdv)
- Prémices sur le passage au Relais Petite Enfance en lien avec la CAF.
- Réflexion sur la pertinence et la faisabilité d'un ¼ temps supplémentaire au sein de ce service.
- Conférence inter Ram du Pays d'Ancenis « Grandir sereinement » a eu lieu le 22 septembre 2020 à Ancenis et a réuni une centaine de personnes

- Reprise des permanences du Lieu Accueil Enfant Parent « Bateau sur l'eau » à Riaillé début septembre 2020
- Reprise des animations et ateliers programmés avant le confinement.
- Information sur la bonne fréquentation des structures d'accueil de la Petite Enfance gérées par l'APEED.

Enfance Jeunesse :

- Mise en place d'un protocole sanitaire au sein des différents accueils.
- Bilan de l'Eté : une bonne fréquentation, des équipes dynamiques et de beaux projets montés mais compliqué à mettre en place. L'ouverture de la dernière semaine de juillet à Riaillé a été très appréciée ; il faudra réfléchir à la répartition du temps de travail des agents si son renouvellement est envisagé.
- Réouverture de l'animation jeunesse depuis fin août ; entre 4 et 8 jeunes.
- Déménagement de l'APS de Pannecé dans la salle des loisirs compte-tenu des besoins de la municipalité pour assurer la restauration scolaire dans les meilleures conditions.
- Travail très important de l'équipe pour gérer les inscriptions et les listes d'attente sur les accueils périscolaires et les mercredis ; trouver du personnel compétent et assurer les remplacements au quotidien.
- Organisation de rencontres, sur chaque commune, avec l'ensemble des acteurs éducatifs et la municipalité pour échanger autour des besoins et de l'équilibre de chaque enfant, afin d'assurer une continuité éducative dans leur journée.
- Mise en place du Portail Familles depuis septembre 2020.

Espace France Service :

- Mise en place d'un protocole sanitaire au sein du RAM.
- Activité plus lente depuis le confinement mais reprise réelle depuis le mois d'août.
- Reprise des permanences depuis septembre.
- Réécriture du projet de service.
- Nomination d'un nouveau préfet le 24 août dernier mais pas de retour de la Préfecture sur la convention pour être tête de réseau.
- Mise à jour de l'annuaire des associations et des professionnels.
- Conception d'un guide des procédures pour les démarches administratives des usagers.

Gendarmerie :

Un point est fait sur les dépenses liées à l'entretien des bâtiments (administratif ou logements) de la Gendarmerie de Riaillé dont le Sivom est propriétaire. Des précisions sont apportées sur la nature de ces dépenses : dégâts des eaux, réparations électriques, contrat de maintenance du réseau gaz ou changement de la chaudière.

Il semble important de prévoir un plan pluriannuel de travaux pour prioriser les interventions et provisionner les fonds nécessaires.

Note positive : le loyer a été augmenté au 1^{er} juillet 2020 et devrait permettre d'augmenter le budget d'entretien des locaux.

Ce document se trouve en annexe 2 de ce compte-rendu.

1) Temps de travail des agents :

La Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 portant sur la transformation de la fonction publique impose le retour aux 1607 heures travaillées par an pour l'ensemble des fonctionnaires territoriaux. Actuellement ceux-ci bénéficient d'un régime dérogatoire de 1582 heures travaillées par an.

Les conseils ont donc l'obligation de délibérer avant le 31 mars 2021 pour un démarrage au plus tard le 1^{er} janvier 2022. Une réflexion est actuellement en cours sur la répartition la plus juste de ces heures supplémentaires au sein des plannings des agents.

2) Révision des contrats des non-titulaires :

Le service juridique du Centre de gestion de Loire Atlantique nous a alerté sur la nature de nos contrats de non-titulaire :

Actuellement, tous les animateurs contractuels sont recrutés sur des emplois non permanents pour un accroissement temporaire d'activité, hors ces emplois sont renouvelés systématiquement d'une année sur l'autre pour un besoin qui est devenu permanent, ce qui pose un problème de légalité.

Il convient donc de créer des emplois permanents pour les 10 postes d'animateurs suivants :

- 1 poste d'adjoint territorial d'animation à 20.44h/35
- 1 poste d'adjoint territorial d'animation à 17.27h/35
- 1 poste d'adjoint territorial d'animation à 16.68h/35
- 1 poste d'adjoint territorial d'animation à 15.41h/35
- 1 poste d'adjoint territorial d'animation à 15.39h/35
- 1 poste d'adjoint territorial d'animation à 14.07h/35
- 1 poste d'adjoint territorial d'animation à 13.28h/35
- 1 poste d'adjoint territorial d'animation à 11.95h/35
- 1 poste d'adjoint territorial d'animation à 9.56h/35
- 1 poste d'adjoint territorial d'animation à 9.02h/35

Il faudra diffuser ces offres sur le portail de l'emploi territorial ouvrant ainsi ces postes à l'ensemble des fonctionnaires. Si le recrutement n'est pas fructueux, nous pourrions alors recruter des contractuels pour occuper ces postes.

Nous pouvons aussi envisager de titulariser certains de nos agents contractuels actuels sur ces postes.

Concernant les 3 postes à 2h/sem et le poste à 4.78h/sem, ceux-ci resteront des emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité.

Le Comité Syndical,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du SIVOM,
Vu les besoins du service enfance jeunesse,

DECIDE (à l'unanimité)

Article 1 : de créer les dix postes d'adjoints territoriaux d'animation permanents à temps non complet présentés ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Article 2 : de déclarer l'ouverture de ces postes sur le portail de l'emploi public territorial.

3) Document Unique :

Le Document Unique rédigé en 2017 est un document regroupant l'ensemble des risques professionnels auxquels sont exposés les agents du Sivom suivant les secteurs d'activité et les mesures prises ou à prendre pour les limiter.

Afin de procéder à sa révision (normalement prévue en 2019), il est proposé de constituer un comité de pilotage avec 2 élus, le directeur des services et trois représentants des services, l'objectif étant de finaliser cette mise à jour pour la fin du 1^{er} trimestre 2021.

Devant l'investissement demandé et la difficulté à trouver des volontaires pour constituer ce groupe, il est proposé de demander un devis auprès du service Prévention du Centre de Gestion pour être accompagné dans cette démarche.

4) Accès Portail Familles :

Depuis septembre, nous avons permis aux familles d'accéder au Portail E. Enfance, une plateforme internet gérée par notre prestataire Berger Levraut et dédiée aux inscriptions et à la facturation famille.

Pour le moment, les familles sont limitées dans leurs actions (modification des informations sur la fiche famille et téléchargement des factures) mais l'idée est de leur donner un accès progressif tout au long de l'année avec la possibilité de s'inscrire en ligne ou de modifier leurs réservations.

Cependant le portail actuel n'est pas très intuitif et surtout il est commun aux professionnels du Sivom et aux familles, ce qui pourrait, lors de mauvaises manipulations, compromettre l'organisation administrative du service enfance/jeunesse.

Il existe plusieurs prestataires proposant des produits plus évolués, intuitifs et modernes. Nous allons donc prendre le temps de les consulter pour analyser et proposer au comité syndical la meilleure offre.

OBJET : POINT SUR LA CONSULTATION CONCERNANT LE CONTROLE DE LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU JEUNE PUBLIC

Madame la Présidente rappelle que les communes avaient délégué au Sivom l'organisation d'une consultation pour le contrôle de la qualité de l'air intérieur des établissements recevant du jeune public.

Quatre prestataires ont fait une offre sur la base des éléments fournis par les communes et le Sivom a retenu celle de la SOCOTEC.

Madame la Présidente informe le comité syndical que toutes les communes ont délibéré favorablement pour acter le choix de ce prestataire.

Elle précise que les contrôles seront effectués sur le 1^{er} semestre 2021 avec deux campagnes de prélèvement, une sur la période hivernale et une sur la période estivale.

OBJET : DOSSIERS EN LIEN AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LOIRE ATLANTIQUE

1) Contrat groupe proposé par le CDG pour l'assurance statutaire :

Madame La Présidente rappelle que le Sivom a, par la délibération du 06 février 2020, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

Madame La Présidente expose que le Centre de Gestion a communiqué au Sivom les taux établis par le prestataire retenu.

Le Comité Syndical,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du SIVOM,
Après avoir délibéré,

DECIDE (à l'unanimité)

Article 1 : d'adhérer au contrat d'assurance statutaire ayant les caractéristiques suivantes :

- Assureur : AXA France Vie, gestionnaire du contrat : SOFAXIS,
- Durée du contrat : 4 ans (date d'effet : 01/01/2021)
- Régime : capitalisation

Agents permanents (titulaires ou stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L. :

Risques garantis : Décès, Accident du travail/Maladies professionnelles, Maladie ordinaire, Longue maladie/Longue durée, Maternité-paternité-adoption

Franchise : 10 jours par arrêt en maladie ordinaire

Taux : 6.60%

Agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des agents contractuels :

Risques garantis : Accident du travail/Maladies professionnelles, Maladie grave, Maternité-paternité-adoption, Maladie ordinaire

Franchise : 10 jours par arrêt en maladie ordinaire

Taux : 1.10%

Des frais de gestion à hauteur de 0.16% (taux 2020) seront appliqués sur la base de cotisation et reversés par le gestionnaire du contrat au Centre de gestion. Le taux pourra être actualisé tous les ans par le conseil d'administration du Centre de gestion.

Article 2 : d'autoriser Madame La Présidente à signer les conventions en résultant.

2) Désaffiliation de la CARENE :

Madame la Présidente présente la demande de désaffiliation de la CARENE du Centre de Gestion :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et, notamment son article 15,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion et, notamment, son article 31,

Vu le courrier du 26 août 2020 du Président du Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale de Loire-Atlantique sollicitant l'avis de l'assemblée délibérante de la commune/l'établissement de XXXX sur la désaffiliation de la communauté d'agglomération de la CARENE au 1er janvier 2021,

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique est un établissement public administratif dirigé par des élus des collectivités au service de tous les employeurs territoriaux du département. Fondé sur un principe coopératif de solidarité et mutualisation des moyens, il promeut une application uniforme du statut de la fonction publique territoriale, pour plus de 14 000 agents exerçant auprès de 292 employeurs et anime le dialogue social à l'échelle départementale.

Les collectivités de moins de 350 agents à temps complet sont affiliées obligatoirement au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ; les autres collectivités peuvent bénéficier de ces prestations si elles le souhaitent, dans le cadre d'une affiliation dite « volontaire ».

Par délibération du conseil communautaire en date du 7 juillet 2020, la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE), établissement public affilié au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique, a autorisé son Président à solliciter sa désaffiliation du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, à effet du 1^{er} janvier 2021. En effet, les effectifs de la CARENE ont progressivement augmenté, le seuil des 350 agents ayant été désormais dépassé.

La volonté de désaffiliation s'inscrit dans un contexte de recherche d'économies, et d'évolution de la gestion des ressources humaines issue de la loi de Transformation de la Fonction Publique.

La CARENE souhaite toutefois maintenir, en tant qu'établissement public non affilié, son adhésion au socle commun de prestations du centre de gestion (instances médicales statutaires, conseil juridique).

Le Comité Syndical, après cet exposé et après en avoir délibéré,

DECIDE (à l'unanimité)

Article 1 : d'approuver la demande de désaffiliation de la communauté d'agglomération de la CARENE.

OBJET : ACHAT GROUPE DE MASQUES

Madame la Présidente informe le comité syndical que le Sivom a acheté 16 800 masques suite à une commande groupée avec les mairies et l'APEED :

Commune de Joué sur Erdre : 3000 masques

Commune de Pannecé : 2000 masques

Commune de Riaillé : 2000 masques

Commune de Teillé : 3000 masques

Commune de Trans sur Erdre : 2000 masques

APEED : 1200 masques

Sivom : 3600 masques

Elle fait part de la proposition du bureau du Sivom de prendre à sa charge la totalité du coût de ces masques. Si ce partenariat devait se poursuivre, il faudra s'interroger sur les éventuelles modalités de remboursement et l'acter par une convention.

Le Comité Syndical, après cet exposé et après en avoir délibéré, approuve cette proposition.

OBJET : CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS

Commission Finances : mardi 17 novembre 2020 à 20h30, salle de réunion du Sivom

Bureau : mardi 1^{er} décembre 2020 à 19h30, salle de réunion du Sivom

Comité syndical : mardi 8 décembre 2020 à 20h30 (lieu à définir)

Bureau : mardi 26 janvier 2021 à 19h30

Comité syndical : mardi 16 février 2021 à 20h30 (lieu à définir)

Fin de la réunion à 22h00

Comité syndical du 29 septembre 2020

Signatures

| CIVILITE | NOM | PRENOM | FONCTION | SIGNATURES |
|----------|----------|---------------|-----------------|---|
| Mme | ALBERT | Cécile | élue | |
| Mme | ANCI AUX | Nathalie | Vice-Présidente | |
| Mme | BAUDOUIN | Astrid | Vice-Présidente | |
| Mr | BELLEIL | Jean-Pierre | élu | Absent, a donné pouvoir à Roseline VOISIN |
| Mr | CLAUDE | Jean-Michel | élu | |
| Mme | DAVID | Nathalie | élue | |
| Mme | DUFOUR | Jessica | Vice-Présidente | |
| Mme | GAUTREAU | Violette | élue | |
| Mr | GAUTRET | David | élu | |
| Mme | LEVEQUE | Anne-Lise | élue | Absente, a donné pouvoir à Marine TESTARD |
| Mme | LHERIAU | Marie-Thérèse | Vice-Présidente | |
| Mr | RAITIERE | André | élu | |
| Mme | ROUX | Doriane | élue | Absente, a donné pouvoir à Nathalie DAVID |
| Mme | RULLIER | Anne | élue | |
| Mr | SQUELARD | Jérôme | élu | |
| Mr | SQUELARD | Philip | élu | Absent, a donné pouvoir à Chantal VINDARD |
| Mme | TESTARD | Marine | élue | |
| Mme | VINDARD | Chantal | Présidente | |
| Mme | VIOLLIER | Ann | élue | |
| Mme | VOISIN | Roseline | élue | |

ANNEXES



Plan de reprise de l'Activité

mesures de prévention prises dans le cadre de la lutte
contre l'épidémie de COVID-19

Préambule

Dès le début de la phase de confinement liée à l'épidémie de COVID-19, l'ensemble du personnel du Sivom a été placé dans différentes positions administratives selon sa situation (autorisation exceptionnelle d'absence, arrêt pour garde d'enfants, télétravail).

Cependant, certains agents ont été placés en activité exceptionnelle afin de garantir l'accueil des enfants des personnels soignants.

Dans ce contexte et pour permettre une activité minimale des services, une nouvelle organisation a été actée et des mesures de prévention ont été prises.

Ce document résume l'ensemble de ces mesures prises durant les phases de confinement et de déconfinement.



Phase de confinement

à compter du 16 mars 2020

Le pilotage de la situation de crise
par la Présidente du Sivom et le Directeur des services

- Assurer des échanges réguliers par téléphone ou visioconférence avec les coordinateurs des services et les vice-présidents, pour mesurer l'état d'esprit de chacun face à cette situation inédite et transmettre les directives de l'Etat en fonction de l'évolution de l'épidémie.
- Rédiger les actes administratifs définissant la position de chaque agent.
- Organiser le télétravail dans les meilleures conditions matérielles possibles.
- Recenser les besoins du service enfance jeunesse pour assurer un service minimum d'accueil tout en assurant la sécurité des agents et du public accueilli.
- Envisager une reprise progressive de l'activité sur site.

La mise en place d'un service minimum
pour l'accueil des enfants des personnels soignants
par l'équipe de coordination du service enfance jeunesse

- Pilotage :
 - Répondre aux demandes d'accueil des familles concernées
 - Organiser les espaces d'animation sur les accueils
- Encadrement :
 - Positionner certains agents d'animation en activité exceptionnelle sur la base du volontariat.
- Organisation sanitaire :
 - Choisir le matériel pédagogique adapté à la situation
 - Mettre à disposition des agents, des masques et du gel hydro alcoolique
 - Nettoyer les surfaces utilisées avec des produits d'entretien spécifiques.

La reprise progressive du travail sur site

Donner la possibilité aux chefs de service de revenir travailler sur site quelques demi-journées par semaine afin de réfléchir les conditions nécessaires à une reprise réelle de l'activité :

- Rédiger les attestations justificatives de déplacements professionnels
- Organiser une rotation des présences dans les locaux pour minimiser les contacts
- Acheter des masques et du gel hydro alcoolique pour garantir la sécurité des agents
- Acheter des produits d'entretien adaptés pour nettoyer les différentes surfaces de travail



Phase de déconfinement

à compter du 11 mai 2020

Le personnel du Sivom

- Pour les agents dont les enfants ne sont toujours pas acceptés dans leur école et lorsque le télétravail n'est pas possible, ceux-ci sont placés en autorisation exceptionnelle d'absence.
- Pour les agents à risque ou dont le conjoint est à risque, lorsque le télétravail n'est pas envisageable, une autorisation exceptionnelle d'absence est délivrée.
- Pour les agents qui le souhaitent et dans la mesure où leur mission le permet, il est possible de continuer le télétravail dans la limite de deux jours par semaine.
- Pour prévenir tous risques, plusieurs masques en tissu ont été fournis à l'ensemble des agents du Sivom et une fois que ceux-ci seront usagés, des masques chirurgicaux seront fournis.

L'accueil du public

Sur les accueils périscolaires :

- Création de zones d'attente en dehors des locaux pour les parents
- Gel hydro alcoolique disponible à l'accueil et lavage des mains obligatoire avant l'entrée dans les locaux.
- Port du masque obligatoire dans les locaux.
- Sens de circulation et aménagement des espaces pour éviter aux groupes d'enfants de se croiser.
- Changement du matériel pédagogique par rotation de 24h avec nettoyage 2 fois par jour.
- Nettoyage des surfaces avec des produits adaptés

Sur l'Espace France Services :

- Port du masque obligatoire
- Mise à disposition de gel hydro alcoolique dès l'entrée
- Accueil des usagers uniquement sur rendez-vous et derrière un plexiglas
- Sens de circulation et aménagement des espaces pour éviter le croisement des personnes
- Nettoyage du matériel et des surfaces après chaque passage
- Aération régulière des locaux
- Limitation du nombre de permanences quotidiennes

Sur le Relais Assistantes Maternelles :

- Port du masque obligatoire
- Mise à disposition de gel hydro alcoolique dès l'entrée
- Accueil des usagers uniquement sur rendez-vous et derrière un plexiglas
- Sens de circulation et aménagement des espaces pour éviter le croisement des personnes
- Nettoyage du matériel et des surfaces après chaque passage
- Aération régulière des locaux
- Suspension des temps collectifs (reprise début septembre)

Dans les locaux du Sivom

- Port du masque obligatoire dans les espaces de circulation et les salles de réunion (non obligatoire dans les bureaux où seule une personne travaille)
- Mise à disposition de gel hydro alcoolique dans les pièces
- Affichage des consignes dans les différentes pièces du bâtiment
- Limitation du nombre de personnes dans les espaces réduits (local copieur, petite salle de réunion, ...)
- Limitation du nombre de personnes dans la grande salle de réunion avec interdiction de changer la disposition de la salle
- Ouverture des portes pour éviter les contacts multiples avec les poignées et favoriser l'aération des pièces
- Nettoyage des surfaces avec des produits adaptés



Point financier

15 septembre 2020

| Services généraux | dépenses votées | dépenses réalisées au bout de 8 mois | dépenses annuelles estimées | recettes votées | recettes réalisées au bout de 8 mois | recettes annuelles estimées | Services généraux |
|---|---------------------|--------------------------------------|-----------------------------|---------------------|--------------------------------------|-----------------------------|--|
| charges de fonctionnement | 34 000,00 € | 27 526,00 € | 31 000,00 € | 7 600,00 € | - € | 7 600,00 € | atténuations de charges (FNC) |
| charges de personnel (DGS + assurance du personnel) | 74 000,00 € | 60 262,00 € | 74 460,00 € | 600,00 € | 1 545,00 € | 600,00 € | Produits des services (location minibus) |
| Indemnités élus + subventions assos | 32 000,00 € | 25 096,00 € | 31 500,00 € | 500 000,00 € | 375 000,00 € | 500 000,00 € | participation des communes |
| amortissements | 16 500,00 € | 15 126,00 € | 15 126,00 € | | | | |
| dépenses imprévues | 18 000,00 € | - € | - € | 199 571,12 € | - € | - € | Résultat reporté |
| charges financières | 1 000,00 € | - € | 200,00 € | | | | |
| charges exceptionnelles | 139 437,12 € | - € | 3 100,00 € | | | | |
| Total | 314 937,12 € | 128 010,00 € | 155 386,00 € | 707 771,12 € | 376 545,00 € | 508 200,00 € | Total |

Détail des charges de personnel prévues pour 2020 :

Salaire chargé directeur : 46 000€ (42 500€ envisagé à la fin de l'année)

Assurance du personnel : 28 000€ (31 960€ envisagé à la fin de l'année)

↳ L'assurance couvre le décès, les accidents, la maladie, la maternité des agents du Sivom

Taux de cotisation :

- agents CNRACL 5,98% des charges de personnel annuelles
- agents IRCANTEC 1,10%

Détail des indemnités élus et des subventions aux associations prévues pour 2020 :

Indemnités Elus : 17 000€ (18 180€ envisagé à la fin de l'année)

Subventions aux associations : 15 000€ (13 320€ envisagé à la fin de l'année)

Augmentation à prévoir au BP 2021

| Espace France Services | | dépenses votées | dépenses réalisées au bout de 8 mois | dépenses annuelles envisagées |
|---------------------------|---------------------|--------------------|--------------------------------------|-------------------------------|
| charges de fonctionnement | 45 000,00 € | 12 268,00 € | 30 000,00 € | |
| charges de personnel | 76 000,00 € | 36 948,00 € | 60 000,00 € | |
| Total | 121 000,00 € | 49 216,00 € | 90 000,00 € | |

| Espace France Services | | recettes réalisées au bout de 8 mois | recettes annuelles estimées |
|------------------------|--------------------|--------------------------------------|-----------------------------|
| recettes votées | 1 000,00 € | - € | 500,00 € |
| | 66 000,00 € | 30 000,00 € | 30 000,00 € |
| | 67 000,00 € | 30 000,00 € | 30 500,00 € |

Précision : L'Espace France Services par convention avec la Préfecture devait devenir tête de réseau en 2020 pour la Loire Atlantique et de ce fait des dépenses nouvelles étaient prévues au budget 2020 :

- le recrutement d'un agent en contrat PEC (Parcours Emploi Compétences)
- Outils de communication

Une aide de 30 000€ devait nous être attribuée par l'Etat

| RAM | | dépenses votées | dépenses réalisées au bout de 8 mois | dépenses annuelles envisagées |
|---------------------------|--------------------|--------------------|--------------------------------------|-------------------------------|
| charges de fonctionnement | 8 200,00 € | 2 622,00 € | 6 000,00 € | |
| charges de personnel | 55 200,00 € | 33 282,00 € | 52 000,00 € | |
| Total | 63 400,00 € | 35 904,00 € | 58 000,00 € | |

| RAM | | recettes votées | recettes réalisées au bout de 8 mois | recettes annuelles estimées |
|-----------------|--------------------|--------------------|--------------------------------------|-----------------------------|
| recettes votées | - € | 300,00 € | 300,00 € | |
| | 58 000,00 € | 24 722,00 € | 58 000,00 € | |
| | 58 000,00 € | 25 022,00 € | 58 300,00 € | |

| Coordination Enfance Jeunesse | dépenses votées | dépenses réalisées au bout de 8 mois | dépenses annuelles envisagées |
|--|------------------------|---|--------------------------------------|
| charges de fonctionnement | 9 000,00 € | 3 280,00 € | 5 000,00 € |
| charges de personnel | 54 000,00 € | 33 723,00 € | 52 000,00 € |
| Total | 63 000,00 € | 37 003,00 € | 57 000,00 € |
| Accueils périscolaires et mercredis | dépenses votées | dépenses réalisées au bout de 8 mois | dépenses annuelles envisagées |
| charges de fonctionnement | 45 000,00 € | 16 294,00 € | 30 000,00 € |
| charges de personnel | 400 000,00 € | 244 405,00 € | 370 000,00 € |
| Total | 445 000,00 € | 260 699,00 € | 400 000,00 € |
| Accueils de loisirs petites et grandes vacances | dépenses votées | dépenses réalisées au bout de 8 mois | dépenses annuelles envisagées |
| charges de fonctionnement | 38 000,00 € | 12 602,00 € | 20 000,00 € |
| charges de personnel | 120 000,00 € | 48 580,00 € | 73 000,00 € |
| Total | 158 000,00 € | 61 182,00 € | 93 000,00 € |
| Animation Jeunesse | dépenses votées | dépenses réalisées au bout de 8 mois | dépenses annuelles envisagées |
| charges de fonctionnement | 17 000,00 € | 1 900,00 € | 7 000,00 € |
| charges de personnel | 40 000,00 € | 21 560,00 € | 34 000,00 € |
| Total | 57 000,00 € | 23 460,00 € | 41 000,00 € |
| Total du service | 723 000,00 € | 382 344,00 € | 591 000,00 € |

| Coordination Enfance Jeunesse | recettes votées | recettes réalisées au bout de 8 mois | recettes annuelles estimées |
|--|------------------------|---|------------------------------------|
| | 20 700,00 € | 3 000,00 € | 20 700,00 € |
| | | | subventions CAF |
| Total | 20 700,00 € | 3 000,00 € | 20 700,00 € |
| Accueils périscolaires et mercredis | recettes votées | recettes réalisées au bout de 8 mois | recettes annuelles estimées |
| | 260 000,00 € | 94 508,00 € | 176 000,00 € |
| | 5 000,00 € | 9 949,00 € | 11 000,00 € |
| | 90 000,00 € | 67 354,00 € | 90 000,00 € |
| | | | participation des familles |
| | | | indemnités journalières |
| | | | subventions caf |
| Total | 355 000,00 € | 171 811,00 € | 277 000,00 € |
| Accueils de loisirs petites et grandes vacances | recettes votées | recettes réalisées au bout de 8 mois | recettes annuelles estimées |
| | 65 000,00 € | 25 643,00 € | 41 000,00 € |
| | 24 000,00 € | 256,00 € | 20 000,00 € |
| | | | participation des familles |
| | | | subventions caf |
| Total | 89 000,00 € | 25 899,00 € | 61 000,00 € |
| Animation Jeunesse | recettes votées | recettes réalisées au bout de 8 mois | recettes annuelles estimées |
| | 7 000,00 € | - € | 1 000,00 € |
| | 11 800,00 € | 3 340,00 € | 9 000,00 € |
| | | | participation des familles |
| | | | subventions caf |
| Total | 18 800,00 € | 3 340,00 € | 10 000,00 € |
| Total du service | 483 500,00 € | 204 050,00 € | 368 700,00 € |

| Gendarmerie | dépenses votées | dépenses réalisées au bout de 8 mois | dépenses annuelles envisagées |
|---------------------|--------------------|--------------------------------------|-------------------------------|
| charges d'entretien | 9 000,00 € | 6 381,00 € | 9 000,00 € |
| charges financières | 17 834,00 € | 13 469,00 € | 17 834,00 € |
| Total | 26 834,00 € | 19 850,00 € | 26 834,00 € |

| recettes votées | recettes réalisées au bout de 8 mois | recettes annuelles estimées | Gendarmerie |
|--------------------|--------------------------------------|-----------------------------|------------------------|
| 62 500,00 € | 48 007,00 € | 64 700,00 € | Loyers gendarmerie |
| - € | 2 407,00 € | - € | produits exceptionnels |
| 62 500,00 € | 50 414,00 € | 64 700,00 € | Total |

Nouveau loyer gendarmerie à compter du 1^{er} juillet 2020 : 67 147€

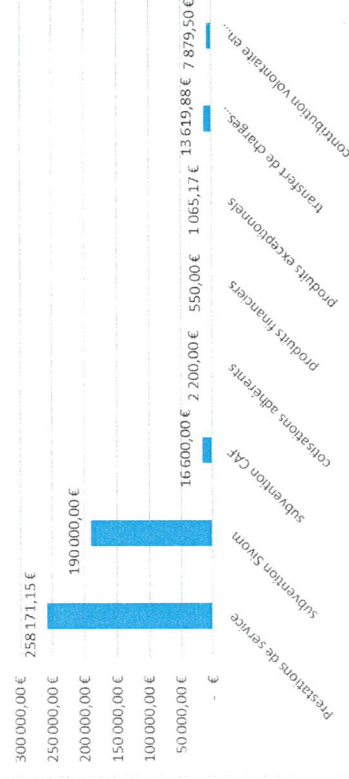
| APEED | dépenses votées | dépenses réalisées au bout de 8 mois | dépenses annuelles envisagées |
|------------------------------|---------------------|--------------------------------------|-------------------------------|
| subvention de fonctionnement | 190 000,00 € | 142 500,00 € | 190 000,00 € |
| Total | 190 000,00 € | 142 500,00 € | 190 000,00 € |

| recettes votées | recettes réalisées au bout de 8 mois | recettes annuelles estimées | APEED |
|--------------------|--------------------------------------|-----------------------------|--------------|
| 60 400,00 € | - € | 60 000,00 € | part CEJ |
| 60 400,00 € | - € | 60 000,00 € | Total |

Dépenses prévisionnelles 2020 de l'association



Recettes prévisionnelles 2020 de l'association



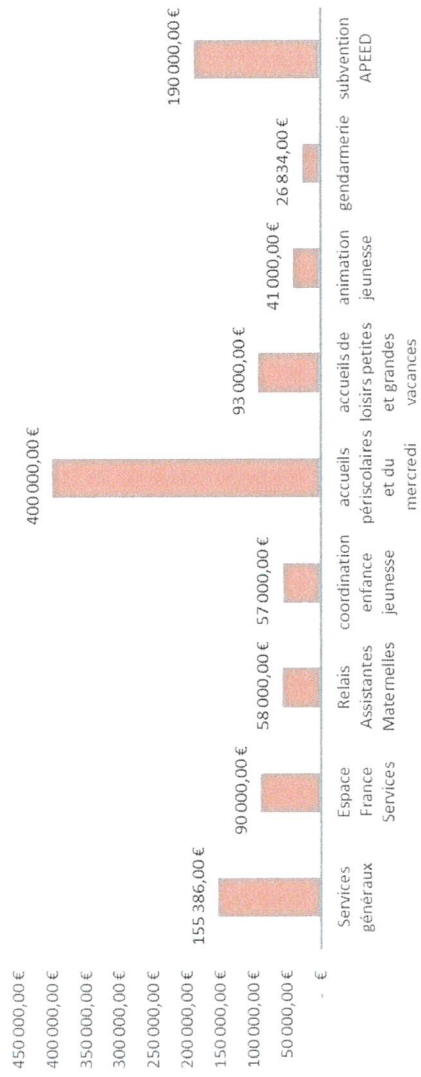
Budget de fonctionnement - Point budgétaire au 15/09/2020

| DEPENSES | Budget primitif 2020 | dépenses réalisées au bout de 8 mois | dépenses annuelles envisagées |
|---|-----------------------------|---|--------------------------------------|
| Services généraux | 314 937,12 € | 128 010,00 € | 155 386,00 € |
| Espace France Services | 121 000,00 € | 49 216,00 € | 90 000,00 € |
| Relais Assistantes Maternelles | 63 400,00 € | 35 904,00 € | 58 000,00 € |
| coordination enfance jeunesse | 63 000,00 € | 37 003,00 € | 57 000,00 € |
| accueils périscolaires et du mercredi | 445 000,00 € | 260 699,00 € | 400 000,00 € |
| accueils de loisirs petites et grandes vacances | 158 000,00 € | 61 182,00 € | 93 000,00 € |
| animation jeunesse | 57 000,00 € | 23 460,00 € | 41 000,00 € |
| gendarmerie | 26 834,00 € | 19 850,00 € | 26 834,00 € |
| subvention APEED | 190 000,00 € | 142 500,00 € | 190 000,00 € |
| TOTAL | 1 439 171,12 € | 757 824,00 € | 1 111 220,00 € |

| RECETTES | Budget primitif 2020 | Recettes réalisées au bout de 8 mois | Recettes annuelles envisagées |
|---|-----------------------------|---|--------------------------------------|
| Services généraux | 707 771,12 € | 376 545,00 € | 508 200,00 € |
| Espace France Services | 67 000,00 € | 30 000,00 € | 30 500,00 € |
| Relais Assistantes Maternelles | 58 000,00 € | 25 022,00 € | 58 300,00 € |
| coordination enfance jeunesse | 20 700,00 € | 3 000,00 € | 20 700,00 € |
| accueils périscolaires et du mercredi | 355 000,00 € | 171 811,00 € | 277 000,00 € |
| accueils de loisirs petites et grandes vacances | 89 000,00 € | 25 899,00 € | 61 000,00 € |
| animation jeunesse | 18 800,00 € | 3 340,00 € | 10 000,00 € |
| gendarmerie | 62 500,00 € | 50 414,00 € | 64 700,00 € |
| subvention APEED | 60 400,00 € | - € | 60 000,00 € |
| TOTAL | 1 439 171,12 € | 686 031,00 € | 1 090 400,00 € |

Déficit de 21 000€ envisagé cette année

RÉPARTITION PAR SERVICE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ENVISAGÉES CETTE ANNÉE



RÉPARTITION PAR SERVICE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ENVISAGÉES CETTE ANNÉE



Budget d'investissement - Point budgétaire au 15/09/2020

| DEPENSES | Budget primitif 2020 | dépenses réalisées au bout de 8 mois | dépenses annuelles envisagées |
|--|-----------------------------|---|--------------------------------------|
| Emprunts | 17 796,21 € | 13 254,00 € | 17 796,21 € |
| droits d'utilisation des logiciels et licences | 4 000,00 € | 2 776,00 € | 3 000,00 € |
| matériel informatique | 3 000,00 € | 150,00 € | 1 000,00 € |
| mobilier | 3 000,00 € | - | 1 000,00 € |
| autres dépenses (chaudière gendarmerie) | 14 000,00 € | 11 428,00 € | 11 428,00 € |
| TOTAL | 41 796,21 € | 27 608,00 € | 34 224,21 € |

| RECETTES | Budget primitif 2020 | Recettes réalisées au bout de 8 mois | Recettes annuelles envisagées |
|---------------------------------------|-----------------------------|---|--------------------------------------|
| résultat reporté | 11 081,10 € | - | - |
| amortissements | 16 500,00 € | 15 125,18 € | 15 125,18 € |
| FCTVA | 1 000,00 € | - | 1 000,00 € |
| Excédent de fonctionnement capitalisé | 13 215,11 € | 13 215,11 € | 13 215,11 € |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| TOTAL | 41 796,21 € | 28 340,29 € | 29 340,29 € |

Déficit de 5000€ envisagé pour cette année